



Strasbourg, le 4 novembre 2016

DH-SYSC(2016)OJ002REV

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**COMITE D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME**
(DH-SYSC)

2^e réunion

Mardi 8 (9h30) – jeudi 10 novembre 2016
(fin de la réunion : 13h00)

Strasbourg, bâtiment Agora, salle G03

PROJET REVISE D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Documents de référence généraux

- Projet révisé d'ordre du jour annoté [DH-SYSC\(2016\)OJ002](#)
Mise à jour : 04/11/2016
- Projet d'ordre des travaux [DH-SYSC\(2016\)OT002](#)
- Rapport de la 85^e réunion du CDDH (15-17 juin 2016) [CDDH\(2015\)R85](#)
- Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme [CDDH\(2015\)R84](#)
[Addendum I](#)
- Rapport de la 1^e réunion du DH-SYSC (25-27 avril 2016) [DH-SYSC\(2016\)R1](#)
- Déclaration de Bruxelles [CDDH\(2015\)004](#)
- Déclaration de Brighton [CDDH\(2012\)007](#)
- Déclaration d'Izmir [CDDH\(2011\)010](#)
- Déclaration d'Interlaken [CDDH\(2010\)001](#)
- Déclaration de Rome [Lien vers le document](#)
- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 [DH-SYSC\(2016\)003](#)
- Décisions adoptées lors de la 1252^e réunion des Délégués des Ministres sur le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (30 mars 2016) [DH-SYSC\(2016\)009](#)
- 9^e Rapport annuel du Comité des Ministres sur la surveillance de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, 2015 [Lien vers le document](#)
- Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail [CDDH\(2011\)012](#)

Après l'ouverture de la réunion par la Présidente, Mme Isabelle NIEDLISPACHER (Belgique), le Comité est invité à adopter l'ordre du jour et l'ordre des travaux.

Point 2 : Suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention

Documents de référence

- Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme [CDDH\(2015\)R84](#)
[Addendum I](#)
- Observations de la Cour sur le rapport du CDDH sur l'avenir à long terme du système de la Convention [#5281071](#)
- Décisions adoptées lors de la 1252^e réunion des Délégués des Ministres sur [DH-SYSC\(2016\)009](#)

le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (30 mars 2016)

- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 [DH-SYSC\(2016\)003](#)

2.1 Travaux du Groupe de rédaction I sur les suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-I)

- Rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC-I (19-21 octobre 2016) [DH-SYSC-I\(2016\)R2](#)
- Echange de vues avec M. Wojciech SAWICKI, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, compte-rendu préparé par le Secrétariat [DH-SYSC-I\(2016\)008](#)
Nouveau : 07/11/2016
- Document de travail en vue de la 2^e réunion du DH-SYSC-I (*préparé par le Secrétariat*) [DH-SYSC-I\(2016\)007](#)
- Informations concernant les diverses opinions et expériences au regard des processus de sélection nationale des candidats pour le poste de juge à la Cour et d'élection des juges de la Cour DH-SYSC-I(2016)006 rev
Restreint
- Contributions en vue de la 2^e réunion du DH-SYSC-I [DH-SYSC-I\(2016\)005](#) rev
- Rapport de la 1^{ère} réunion du DH-SYSC-I (29 juin – 1^{er} juillet 2016) [DH-SYSC-I\(2016\)R1](#)

Le Président du DH-SYSC-I, M. Vit A. SCHORM (République tchèque), présentera au Comité les travaux du Groupe effectués jusqu'à ce jour, portant sur l'ensemble du processus de sélection et d'élection des juges

Le Comité est invité à échanger des vues sur les travaux du DH-SYSC-I et à donner toutes orientations utiles pour ses activités futures.

2.2 Travaux du Groupe de rédaction II sur les suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-II)

Document de référence

- Proposition de la Norvège pour le lancement des travaux du DH-SYSC-II (version anglaise uniquement) [DH-SYSC\(2016\)011](#)
Nouveau : 04/11/2016

Lors de leur 1252^e réunion, les Délégués des Ministres se sont félicités du rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention, ont pris note des observations de la Cour sur ce dernier et sont convenus des suites à y donner.

En ce qui concerne les travaux confiés au CDDH, les Délégués ont notamment décidé ce qui suit : « [ont chargé] le CDDH de mener une analyse approfondie de toutes les questions portant sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international ainsi

que sur les perspectives à moyen et plus long terme, à la lumière des paragraphes du rapport y afférents (conclusion § 203 iii). » Ces travaux ont été confiés au Groupe de rédaction II sur les suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-II).

Le Comité est invité à échanger des vues et à donner des orientations au DH-SYSC-II, chargé de l'analyse approfondie de toutes les questions portant sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international ainsi que sur les perspectives à moyen et plus long terme. Ces orientations pourront concerner tant le fond que les méthodes de travail, à la lumière notamment de la proposition de la Norvège concernant l'organisation de la 1^{ère} réunion du Groupe (29-31 mars 2017). La composition du DH-SYSC-II sera déterminée lors de la réunion (voir point 6).

Point 3 : Travaux relatifs à la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

- Projet révisé de document consolidé sur la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2008)2 : bonnes pratiques et bilan (*préparé par le Secrétariat*) [DH-SYSC-REC\(2016\)003](#)
- Compilation des propositions rédactionnelles sur le projet de document DH-SYSC-REC(2016)003 en vue de la 2^e réunion du DH-SYSC [DH-SYSC-REC\(2016\)004](#)
- Rapport de la 1^e réunion du DH-SYSC-REC (23-25 mai 2016) [DH-SYSC-REC\(2016\)R1](#)
- Compilation des contributions présentées après la 1^e réunion du DH-SYSC-REC (document DH-SYSC-REC(2016)003) [DH-SYSC-REC\(2016\)002](#)

Concernant la Recommandation CM/Rec(2008)2, le DH-SYSC est chargé de « faire le bilan de sa mise en œuvre et recenser les bonnes pratiques à cet égard et, si nécessaire, fournir une mise à jour de la recommandation à la lumière des bonnes pratiques élaborées par les Etats Parties (échéance : 30 juin 2017) » (tâche spécifique iv). Le Groupe de rédaction sur la Recommandation CM/Rec(2008)2 (DH-SYSC-REC) a été conçu à cet effet.

La Présidente du DH-SYSC-REC, M^{me} Emanuela TOMOVA (Bulgarie), présentera au Comité les travaux du Groupe effectués jusqu'à ce jour.

Le Comité est invité à échanger des vues sur les travaux du DH-SYSC-REC et à donner toutes orientations utiles pour la suite des travaux.

Point 4: Echange d'informations concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour

Documents de référence

- Rapport de la 1^e réunion du DH-SYSC (25-27 avril 2016) [DH-SYSC\(2016\)R1](#)
- Organisation et méthodes de travail éventuelles du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) lors du biennium 2016-2017, y compris les propositions pour des thèmes [DH-GDR\(2015\)007](#)
[Annexe II](#)

éventuels pour de futurs échanges d'informations concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour

Lors de sa 1^{ère} réunion, le DH-SYSC a tenu un échange de vues fructueux, sur la base des extraits pertinents des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Déclaration de Brighton et des contributions écrites des experts, concernant les mécanismes pour garantir la compatibilité des lois avec la Convention (modalités, avantages, obstacles). En ce qui concerne les suites à donner à cet exercice, le Comité a décidé que toutes les contributions seraient publiées sur une page web dédiée qui sera mise à jour régulièrement et que le Secrétariat élaborera un « aperçu de bonnes pratiques ».

Le Secrétariat présentera l'état d'avancement de l'«aperçu de bonnes pratiques» concernant les mécanismes pour garantir la compatibilité des lois avec la Convention (modalités, avantages, obstacles). Le Comité est invité à décider de la tenue éventuelle d'un nouvel échange d'informations lors de sa prochaine réunion et, le cas échéant, du choix du thème pour cet échange.

Point 5: Tour de table sur l'état des signatures et ratifications des Protocoles n^{os} 15 et 16 à la Convention

Documents de référence

- Etat des signatures et ratifications des Protocoles n^{os} 15 et 16 à la Convention et de l'Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme [DH-SYSC\(2016\)008 REV](#)
Mise à jour : 28/10/2016

Lors de sa 84^e réunion, le CDDH a décidé de confier au DH-SYSC le suivi systématique des perspectives de signature et ratification des Protocoles n^{os} 15 et 16 à la Convention ainsi que le suivi de l'Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme et précisé qu'en plus des demandes d'informations aux experts concernés, des actions de sensibilisation pourraient être envisagées pour parvenir à un plus grand nombre de signatures et ratifications de ces instruments (voir CDDH(2015)R84, §10). Lors de sa 85^e réunion, le CDDH a salué le tour de table auquel a procédé le DH-SYSC lors de sa 1^e réunion et a proposé que le DH-SYSC se concentre, lors de son prochain tour de table, sur les difficultés rencontrées (voir CDDH(2016)R85, § 16).

Le Comité est invité à procéder à un tour de table sur les perspectives de signatures et ratification des différents instruments tout en se concentrant sur les difficultés rencontrées, puis à échanger des vues sur d'éventuelles actions de sensibilisation.

Point 6 : Elections

Documents de référence

- Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail [CDDH\(2011\)012](#)

Conformément aux dispositions de la Résolution CM/Res(2011)24 du Comité des Ministres, le Comité est invité à procéder à l'élection des 8 membres du DH-SYSC-II dont les frais seront remboursés, y compris le/la Président(e) de ce dernier.

Point 7 : Organisation des travaux futurs concernant la Recommandation Rec(2004)4 sur la Convention dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle et la Recommandation CM/Rec(2010)3 sur les moyens efficaces face à la durée excessive des procédures et le Guide de bonnes pratiques qui l'accompagne

Document de référence

- Organisation et méthodes de travail éventuelles du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) lors du biennium 2016-2017

[DH-GDR\(2015\)R9](#)
[Annexe III](#)

Sur la base des informations qui lui seront présentées par le Secrétariat, le Comité est invité à prendre toute décision nécessaire pour l'organisation de ses travaux futurs concernant la Recommandation Rec(2004)4 sur la Convention dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle et la Recommandation CM/Rec(2010)3 sur les moyens efficaces face à la durée excessive des procédures et le Guide de bonnes pratiques qui l'accompagne

Point 8 : Adoption des conclusions et du rapport de réunion

Document de travail

- Projet de rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC (8-10 novembre 2016)

DH-SYSC(2016)R2

Le Comité est invité à adopter les conclusions et le rapport de la réunion.

* * *